

**DÉCLARATION DE CANDIDATURE À L'ÉLECTION  
DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN DU 9 JUIN 2024**  
(Art. 7 à 14 de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977; art. 3 à 5-1 du décret n° 79-160  
du 28 février 1979 portant application de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977  
relative à l'élection des représentants au Parlement européen)

**Formulaire à remplir par chaque candidat**

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative au dos)

Titre de la liste : Pour une Démocratie Réelle : Décidons Nous-Mêmes !

**1. IDENTITÉ**

Nom de naissance : DUPONT  
Prénoms : Marc  
Nom figurant sur le bulletin de vote<sup>(1)</sup> : Dupont  
Prénom figurant sur le bulletin de vote<sup>(2)</sup> : Marc  
Sexe: Masculin  Féminin   
Né(e) le : 2 1 0 2 1 9 7 0 à (commune) : Ma commune  
Département : Mon département ou Collectivité d'Outre-mer : ..... ou Pays : .....  
Nationalité : française

**2. SITUATION**

Profession<sup>(3)</sup> : agriculteur  
Numéro CSP correspondant<sup>(4)</sup> : 1 1  
Êtes-vous actuellement représentant au Parlement européen? oui  non

**3. COORDONNÉES**

Adresse : 1 ..... rue ..... de la Joie .....  
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie  
Étage, escalier, appartement - immeuble, bâtiment Lieu-dit, boîte postale, commune déléguée  
Code postal : 1 1 1 1 1 Commune : Ma commune  
Pays (si hors France) : .....  
Téléphone (recommandé) : 06 67 63 36 07  
Courriel (recommandé) : marc@monemail.fr

Déclare que ma position dans cette liste figure sur le document joint par le responsable de la liste regroupant par ordre de présentation l'ensemble des candidats de la liste.

Étiquette politique déclarée du candidat<sup>(5)</sup> : sans étiquette

Étiquette politique déclarée de la liste<sup>(6)</sup> : sans étiquette

Confie à M./M<sup>me</sup> PONGE Philippe

responsable de la liste, le soin de faire toutes déclarations et démarches utiles à l'enregistrement de cette liste.

Je reconnais avoir été informé(e) :

- qu'en application de l'article 6-1 e) du Règlement (UE) 2016/79, les données recueillies dans la présente déclaration sont susceptibles de faire l'objet de deux traitements automatisés, autorisés sous les appellations « Application Élections » et « Répertoire national des élus » par le décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014 ;
- que ces données, à l'exception de celles qui sont mentionnées au 2° du I de l'article 5 du décret précité (adresse, coordonnées téléphoniques et adresse de messagerie électronique), sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande ainsi que de figurer sur le site Internet du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer et la plate-forme ouverte des données publiques (www.data.gouv.fr) ;
- que ces données sont conservées pour une durée déterminée à l'article 10 du décret n° 2014-1479 précité ;
- que les droits d'accès et de rectification des données à caractère personnel ainsi que le droit à limitation du traitement s'exercent directement auprès de la préfecture par courrier postal ou par courriel<sup>(3)</sup>. Ils sont exercés dans les conditions définies par les articles 15, 16 et 18 du Règlement (UE) 2016/79. Un délai de trois jours minimum est nécessaire pour prendre en compte une demande de rectification des données. Il n'y est pas fait droit pour diffuser les résultats si la demande est présentée dans les trois jours précédant le tour de scrutin.

À la suite de sa signature, chaque candidat appose la mention manuscrite suivante : « La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection au Parlement européen sur la liste menée par ... (indication des nom et prénoms du candidat tête de liste). »

DATE : 3 0 0 4 2 0 2 4

SIGNATURE :

La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection au Parlement européen sur la liste menée par Philippe Ponge.

(1) Nom de naissance ou nom d'usage. Le nom indiqué sera celui publié.  
(2) Souligner le prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote. À défaut, seul le premier prénom figurera sur le bulletin de vote.  
(3) Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.  
(4) Voir la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP) figurant en annexe du mémento à l'usage des candidats disponible sur le site internet du ministère de l'Intérieur.  
(5)(6) Cette mention n'est pas obligatoire. L'étiquette politique du candidat peut être différente de l'étiquette politique de la liste. Le candidat peut indiquer la mention « sans étiquette ». S'il laisse la rubrique vide, le candidat sera considéré comme « sans étiquette ».